



Conseil économique et social

Distr. générale
8 mars 2024
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques,
l'économie et la gestion forestières

Quarante-cinquième session

Genève, 22-24 mai 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Thématique : changements climatiques et forêts

Thématique : changements climatiques et forêts

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans le présent document des informations destinées à alimenter le débat consacré aux changements climatiques et aux forêts dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ainsi qu'à la nécessité d'accélérer d'urgence les efforts menés pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Les délégations sont invitées à décrire les menaces que font et feront peser les changements climatiques sur les ressources forestières de leur pays et à présenter les mesures prises pour y faire face. Les résultats du débat pourraient servir à l'élaboration d'un document de fond qui sera présenté à la session de novembre 2024 du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et sur lequel la CEE et ses États membres pourraient s'appuyer en vue de leur participation aux vingt-neuvième et trentième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Points clefs pour orientation et discussion.

Les membres du Groupe de travail conjoint sont invités à :

a) Décrire les effets des changements climatiques sur leurs forêts nationales et sur les arbres en milieu urbain (par exemple les problèmes dus à une augmentation des perturbations biotiques et abiotiques, les mesures d'adaptation et d'atténuation des risques, les quantités de bois disponibles à l'avenir, les moyens d'assurer un équilibre entre protection et exploitation, notamment grâce à la législation, ainsi que les manifestations, projets et recherches menés et les mesures d'atténuation appliquées ou prévues) ;

b) Fournir des indications et un appui au secrétariat en ce qui concerne les prochaines étapes et aux fins de l'élaboration d'un document de fond et d'autres documents (notes d'informations, etc.) et à la mise en place d'activités (manifestations, etc.).



I. Contexte

1. Urgence mondiale, la crise due aux changements climatiques dépasse les frontières nationales. Elle exige une coopération internationale et des solutions coordonnées à tous les niveaux. Face aux changements climatiques et à leurs effets néfastes, les dirigeants mondiaux réunis à Paris à l'occasion de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) sont parvenus à un accord historique le 12 décembre 2015 : l'Accord de Paris, dans lequel des objectifs à long terme sont définis, notamment :

a) Réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre afin de contenir l'élévation de la température de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques ;

b) Évaluer régulièrement les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet de l'Accord et de ses buts à long terme ;

c) Fournir aux pays en développement des ressources financières aux fins de l'atténuation des changements climatiques, du renforcement de la résilience et de l'amélioration de la capacité d'adaptation aux effets de l'évolution du climat.

2. En 2021, la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP26, Glasgow) a marqué un tournant décisif en ce qui concerne la gestion durable et la conservation des forêts. Plus de 130 dirigeants de pays qui abritent ensemble plus de 90 % des forêts de la planète se sont engagés à travailler main dans la main pour enrayer le recul des forêts et la dégradation des terres et favoriser la remise en état à l'horizon 2030.

3. En 2023, la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP28, Doubaï) a été particulièrement importante en ce qu'elle a marqué la conclusion du premier bilan mondial des efforts déployés par la communauté internationale au titre de l'Accord de Paris pour lutter contre les changements climatiques. Constatant qu'ils avançaient trop lentement dans tous les domaines de l'action climatique – réduction des émissions de gaz à effet de serre, renforcement de la résilience face à l'évolution du climat et concrétisation du soutien financier et technologique apporté aux pays vulnérables, entre autres –, les pays ont adopté une décision sur les mesures à prendre pour accélérer l'action dans tous ces domaines d'ici à 2030.

II. Forêts et changements climatiques

4. Le monde a perdu plus de 420 millions d'hectares de forêts à cause de la déforestation entre 1990 et 2020. En 2019, environ 79 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre provenaient des secteurs de l'énergie, de l'industrie, des transports et de la construction et 22 % des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres. Dans ces derniers secteurs, environ la moitié des émissions nettes de gaz à effet de serre sont dues à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie, et en premier lieu, à la déforestation.

5. Par ailleurs, les changements climatiques pèsent très lourdement sur les forêts en faisant considérablement augmenter les risques de perturbations biotiques et abiotiques, qui peuvent menacer leur capacité de fournir leurs biens et services.

6. Dans son sixième Rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) affirme que les forêts sont gravement menacées et que celles qui sont gérées durablement jouent un rôle clef dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets des changements climatiques. Seules des forêts gérées de façon durable sont en mesure de fournir du bois, matière première à faible intensité de carbone d'importance majeure pour un avenir sobre en carbone, des produits forestiers non ligneux et nombre de biens et services écosystémiques – protection de la biodiversité et préservation des ressources en eau et de la qualité des sols pour les années à venir, par

exemple –, et donc de contribuer à la durabilité des moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde.

III. Forêts et changements climatiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe

7. La quantité de carbone stockée dans les forêts à l'échelle mondiale est passée de 668 gigatonnes en 1990 à 662 gigatonnes en 2020. La densité de carbone a, quant à elle, légèrement augmenté au cours de la même période, passant de 159 à 163 tonnes par hectare. Près de la moitié du carbone forestier mondial (311 gigatonnes) provient des forêts de la région de la CEE. Si l'essentiel de ce carbone est stocké dans le sol et la litière forestière (55 % et 10 %, respectivement), la part stockée dans la biomasse vivante n'est que de 24 %. Le volume total de carbone stocké et sa densité ont augmenté dans la région au cours des trente dernières années (passant de 174 à 182 tonnes par hectare), essentiellement par suite de l'augmentation de la biomasse vivante épigée.

8. Les changements climatiques se répercutent de différentes manières sur les forêts de la région de la CEE, qui sont des forêts septentrionales, et les écosystèmes forestiers. Les dégâts causés par la sécheresse, les incendies, les tempêtes et les infestations d'insectes ces trente dernières années sont à l'origine d'une mortalité massive des arbres, et les conséquences de cette dégradation de la vitalité et de la santé des écosystèmes forestiers sont frappantes et particulièrement visibles aujourd'hui. Les paysages forestiers ont été modifiés par ces pertes d'arbres considérables, ce qui entraîne une accumulation massive de bois de récupération dont pâtissent les marchés du bois. Les effets les plus prononcés et les plus directs des changements climatiques sur les forêts septentrionales sont souvent causés par les hausses de température, la modification du régime de précipitations et une concentration plus élevée en dioxyde de carbone, éléments qui sont susceptibles de favoriser et d'accélérer les changements au niveau des facteurs écologiques qui influencent la croissance des arbres. On s'attend également à des changements au niveau de la fréquence et de l'intensité des incendies de forêt, des infestations d'insectes et flambées épidémiques, et des phénomènes météorologiques extrêmes.

9. Les changements climatiques pourraient aussi avoir quelques effets collatéraux bénéfiques et stimuler la production de bois dans certaines régions, où le réchauffement du climat accélérerait la croissance des arbres. La couverture forestière pourrait atteindre des latitudes plus élevées et augmenter en altitude (c'est-à-dire progresser vers le pôle Nord et atteindre une limite supérieure plus élevée dans les régions montagneuses), les saisons de croissance pourraient être allongées et les concentrations en dioxyde de carbone pourraient augmenter. Toutefois, on ignore si une accélération du rythme de croissance des arbres compenserait les répercussions négatives des changements climatiques sur les écosystèmes des forêts septentrionales.

10. D'après le GIEC, il existe des preuves solides des effets négatifs des perturbations forestières sur les services d'approvisionnement fournis par les forêts boréales et tempérées, mais peu de preuves en ce qui concerne les services culturels. Les groupes vulnérables, tels que les femmes, les enfants, les ménages à faible revenu, les personnes autochtones et autres groupes minoritaires et les petits producteurs, en pâtissent particulièrement puisque leurs revenus et leurs moyens de subsistance dépendent de la santé des écosystèmes forestiers.

IV. Intégration d'actions à court terme¹

11. Le GIEC souligne que les mesures d'atténuation et d'adaptation sont plus faciles à mettre en pratique, plus efficaces et produisent de meilleurs résultats quand on applique des solutions plurisectorielles qui s'étendent à l'ensemble des systèmes. Associées aux objectifs plus généraux de développement durable, ces solutions sont susceptibles de contribuer

¹ D'aujourd'hui jusqu'à 2030.

davantage au bien-être, à la justice sociale et à l'équité, ainsi qu'à la santé des écosystèmes et de la planète.

12. Un large éventail d'interactions positives de ce type peut résulter de l'application de politiques climatiques à court terme dans l'ensemble des régions, des secteurs et des systèmes. À titre d'exemple, l'application durable de mesures d'atténuation dans les secteurs de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie peut entraîner des réductions et des absorptions considérables des émissions de gaz à effet de serre qui auront des effets positifs sur la biodiversité, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en bois et d'autres services écosystémiques, mais ne peut compenser entièrement le retard pris dans l'adoption de mesures d'atténuation dans d'autres secteurs.

V. Intensification de l'action en faveur des forêts dans la région de la Commission économique pour l'Europe

13. Les forêts qu'abrite la région de la CEE sont des forêts boréales et tempérées qui représentent environ 40 % des forêts de la planète. Trois pays hébergent à eux seuls 86 % de leur superficie : le Canada, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique. Avec les pays de l'Union européenne, cette proportion atteint 96 %.

14. La superficie forestière et le matériel sur pied augmentent de manière constante depuis les années 1990 dans la région. Environ 75 % des forêts sont certifiées par des systèmes tiers comme étant gérées durablement, et la région de la CEE fournit environ 60 % du bois rond industriel (bois utilisé comme matière première) à l'échelle mondiale.

15. Les pays de la région sont de plus en plus nombreux à prendre des mesures pour atténuer les risques et faire en sorte que les forêts puissent continuer à fournir leurs biens et services à la société, notamment en s'efforçant :

- a) De mieux évaluer l'état de leurs forêts, y compris les perturbations et les conséquences possibles de l'évolution des conditions climatiques ;
- b) D'évaluer les retombées sur les services et les produits forestiers à court, à moyen et à long terme ;
- c) D'évaluer les ressources disponibles et les besoins connexes en matière de consommation ;
- d) De définir des mesures à mettre en place rapidement pour atténuer les retombées mises en évidence ;
- e) D'appliquer des mesures de protection lorsqu'il le faut.

VI. Débat consacré aux changements climatiques et aux forêts septentrionales

16. Pendant la séance thématique consacrée aux changements climatiques, les États membres auront l'occasion de décrire les menaces qui pèsent actuellement et qui pèseront à l'avenir sur leurs ressources forestières ainsi que de présenter les mesures qu'ils prennent pour y faire face.

17. Le débat devrait porter sur les nombreux aspects d'une gestion dynamique et polyvalente des forêts, le pouvoir d'atténuation d'une telle gestion et ses contributions positives à l'évolution future du climat.

18. Les exemples tirés des forêts septentrionales peuvent aider à les rendre plus visibles dans le cadre des processus actuels, notamment les sessions de la Conférence des Parties à la CCNUCC, et à montrer comment leur gestion durable contribue à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation à l'échelle mondiale.

19. Les présentations et le débat qui auront lieu pendant cette session pourraient servir de point de départ à l'élaboration d'un document de fond que le secrétariat présentera à la session de novembre 2024 du Comité des forêts et de l'industrie forestière et sur lequel le secrétariat et les États membres pourront s'appuyer en vue de leur participation aux vingt-neuvième et trentième sessions de la Conférence des Parties.
